

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 5 février 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIAS - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOUL - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DTUP 004-1799/10 CC

■ Plan Quinquennal d'Investissement 2009/2013 - Affectation d'une Autorisation de Programme relative aux études générales pour l'amélioration du système de transports collectifs sur l'Agglomération marseillaise

MMT 10/3906/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre du plan quinquennal d'investissement 2009-2013 voté par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, une enveloppe de 150 millions d'euros a été affectée au développement des transports collectifs sur le territoire de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, incluant des prestations d'études.

Une convention cadre a ainsi été conclue entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et le Conseil Général des Bouches du Rhône ; cette convention a été approuvée par délibération du Conseil Communautaire n° FCT 009-1141/09/CC du 26 mars 2009.

La Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sera aidée pour procéder aux études qui permettront d'améliorer l'organisation du système de transports collectifs à l'échelle de l'agglomération marseillaise.

Ces études auront pour objectifs d'identifier, évaluer, comparer et proposer à la délibération de l'assemblée délibérante les actions à mener, à court, moyen et long terme pour développer un réseau de TCSP cohérent avec l'évolution du réseau urbain et interurbain, ainsi qu'avec le développement de l'aire métropolitaine.

Ces études comprendront notamment des études préalables permettant de proposer les tracés des futures lignes de TCSP, de préparer leurs inscriptions dans les documents d'urbanisme, d'évaluer le service rendu dans le cadre de perspectives globales d'organisation des déplacements terrestres et maritimes.

En vue de la réalisation des études précitées, il convient d'affecter à cette opération une autorisation de programme d'un montant prévisionnel de 7,6 millions d'euros.

Ces études seront financées à hauteur de 50% par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône dans le cadre du Plan Quinquennal 2009-2013.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Les objectifs communs du Conseil Général des Bouches-du-Rhône et de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole en matière de développement des transports collectifs sur leur territoire ;
- La volonté d'améliorer le réseau de transports collectifs actuel ;
- La nécessité de procéder à la réalisation des études correspondantes, de manière à pouvoir proposer à l'assemblée délibérante de nouvelles réalisations, ainsi que leur programmation financière et temporelle

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'affectation de l'Autorisation de Programme portant sur la réalisation d'études générales et spécifiques en vue de l'amélioration du système de transports collectifs sur l'agglomération marseillaise, pour un montant total de 7,6 millions d'euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Europe, l'Etat, le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'ADEME, les communes membres de Marseille Provence Métropole, ainsi qu'àuprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget investissement de MPM - Sous-politique C360, Nature 2031, Fonction 815.

L'échéancier prévisionnel des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2010 : 1,520 millions d'euros

Année 2011 : 1,820 millions d'euros

Année 2012 : 1,720 millions d'euros

Année 2013 : 1,720 millions d'euros

Année 2014 : 0,820 millions d'euros

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI